

N° 16

20 AVRIL
2006

Page 813
à 836

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



**10 MAI 2006 :
MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE,
DE LA TRAITÉ NÉGRIFIÈRE,
ET DE LEURS
ABOLITIONS**

10 mai 2006 : Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions (pages I à X)

■ *N.S. n° 2006-068 du 14-4-2006 (NOR : MENE0601128N)*

ORGANISATION GÉNÉRALE

- 816 **CNDP** (RLR : 151-0)
 Comités d'hygiène et de sécurité du CNDP et des CRDP.
 A. du 10-4-2006 (NOR : MENF0601040A)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 818 **Enseignement professionnel** (RLR : 520-2)
 Liste des établissements labellisés "lycées des métiers".
 A. du 13-4-2006 (NOR : MENE0600887A)
- 819 **Brevet de technicien** (RLR : 544-2b)
 Cessation de la préparation et de la délivrance du brevet de technicien dans la spécialité "industries et commerce du bois".
 A. du 27-3-2006. JO du 8-4-2006 (NOR : MENE0600619A)

PERSONNELS

- 820 **Examen** (RLR : 721-1b)
 Obtention du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée - session 2007.
 A. du 20-3-2006. JO du 28-3-2006 (NOR : MENE0600831A)
- 820 **Examen** (RLR : 721-1b)
 Diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) - session 2007.
 N.S. n° 2006-066 du 20-3-2006 (NOR : MENE0600832N)
- 821 **Mouvement** (RLR : 628-0)
 Mouvement des directeurs de CRDP - année 2006.
 N.S. n° 2006-067 du 13-4-2006 (NOR : MEND0601063N)
- 824 **Examen professionnel** (RLR : 716-0a)
 Accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe - année 2006.
 A. du 31-3-2006. JO du 6-4-2006 (NOR : MENA0600976A)
- 824 **Examen professionnel** (RLR : 716-0a)
 Accès au grade de technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle - année 2006
 A. du 31-3-2006. JO du 6-4-2006 (NOR : MENA0600977A)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 825 **Admission à la retraite**
 IGAENR.
 A. du 31-3-2006. JO du 8-4-2006 (NOR : MENI0601008A)
- 825 **Nominations**
 Candidats admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'État - session 2005.
 A. du 27-3-2006. JO du 5-4-2006 (NOR : MENS0600921A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 827 Vacances de postes**
Postes au CIEP.
Avis du 10-4-2006 (NOR : MENY0601052V)
- 829 Vacance de poste**
Responsable du programme d'échanges international
à l'École Polytechnique.
Avis du 13-4-2006 (NOR : MENS0601072V)
- 830 Vacance de poste**
AASU au LPO Grand Bourg de Marie-Galante
(académie de la Guadeloupe).
Avis du 13-4-2006 (NOR : MENA0601091V)
- 833 Vacances de postes**
Postes vacants à la Cité des sciences et de l'industrie - rentrée 2006.
Avis du 14-4-2006 (NOR : MENE0601133V)

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche pour un an.

BON À RETOURNER À : Agence comptable abonnement, @4 Téléport 1, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		83 €	137 €	113,50 €	

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Établissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Règlement à la commande :

par chèque bancaire ou postal
à l'ordre de l'agent comptable
du CNDP

par mandat administratif à l'ordre
de l'agent comptable du CNDP :
Trésorerie générale de la Vienne
Code établissement 10071
Code guichet 86000
N° de compte 00001003010
Clé Rib : 68

Nom de l'organisme payeur

N° de compte ou CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37
Télécopie : 03 44 12 57 70

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directrice de la publication : Véronique Mély - **Directrice de la rédaction :** Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef :** Jacques Araniacs - **Rédactrice en chef adjointe :** Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) :** Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction :** Monique Hubert - **Secrétaire générale adjointe de la rédaction :** Jocelyne Dayné - **Chef-maquetiste :** Bruno Lefebvre - **Maquetistes :** Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION :** Délégation à la communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENT :** SCÉREN CNDP, Agence comptable abonnement, @4 Téléport 1, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex, tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 12 57 70, mél. abonnement@cndp.fr ● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.



ORGANISATION GÉNÉRALE

CNDP

NOR : MENF0601040A
RLR : 151-0

ARRÊTÉ DU 10-4-2006

MEN
DAF A4

Comités d'hygiène et de sécurité du CNDP et des CRDP

Vu D. n° 82-453 du 28-5-1982 mod. ; arrêtés du 27-11-1996 ; A. du 8-9-2004

Article 1 - La liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants aux comités d'hygiène et de sécurité placés auprès des comités techniques paritaires du Centre national de documentation pédagogique et des centres régionaux de documentation pédagogique, et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés par le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 - Les organisations syndicales porteront à la connaissance du directeur général du Centre national de documentation pédagogique et des directeurs des centres régionaux de documentation pédagogique, présidents des comités d'hygiène et de sécurité qui les concernent, les noms de leurs représentants **dans un**

délai de quinze jours à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3 - Les arrêtés du 12 mars 2003 relatifs au comité d'hygiène et de sécurité créé auprès du comité technique paritaire du Centre national de documentation pédagogique et aux comités d'hygiène et de sécurité créés auprès des comités techniques paritaires des centres régionaux de documentation pédagogique sont **abrogés**.

Article 4 - Le directeur général du Centre national de documentation pédagogique et les directeurs des centres régionaux de documentation pédagogique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 avril 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur des affaires financières
Michel DELLACASAGRANDE

Annexe**NOMBRE DE SIÈGES DE TITULAIRES ET DE SUPPLÉANTS ATTRIBUÉS À CHACUNE DES ORGANISATIONS SYNDICALES APPELÉES À DÉSIGNER DES REPRÉSENTANTS AUX COMITÉS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DU CNDP ET DES CRDP**

	CGT (1)	FO (2)	FSU (3)	FF (4)	SFE CGC (5)	SGEN- CFDT (6)	STC (7)	UNSA (8)	TOTAL
Aix-Marseille	1		1					4	6
Amiens	1					1		4	6
Besançon	2		1			1		1	5
Bordeaux	0	2	1					3	6
Caen	1							4	5
Clermont-Ferrand	2							3	5
CNDP	4		1					2	7
Corse	0		1				4		5
Créteil	1		2			1		1	5
Dijon	1		3			1		1	6
Grenoble			5					1	6
Guadeloupe	2							3	5
Guyane			1					4	5
Lille	1		1					4	6
Limoges			2					3	5
Lyon	1					2		3	6
Martinique	1							4	5
Montpellier			2					4	6
Nancy-Metz	3		1			1		1	6
Nantes	1		2			1		1	5
Nice			1			1		3	5
Nouméa				4	1				5
Orléans-Tours	3		2			1			6
Paris	1		3			1			5
Poitiers			2			2		2	6
Reims			1			1		3	5
Rennes	1		2			2		1	6
Réunion	1							4	5
Rouen	1		1			1		2	5
Strasbourg	1					2		2	5
Toulouse	1		1			1		3	6
Versailles	1	1	1			2		1	6

(1) Confédération générale du Travail - (2) Force ouvrière - (3) Fédération syndicale unitaire -

(4) Fédération des fonctionnaires - (5) Syndicat des fonctionnaires européens - Confédération générale des cadres -

(6) Syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique - Confédération française démocratique du travail - (7) Syndicat des Travailleurs corses - (8) Union nationale des syndicats autonomes

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

**ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL**

NOR : MENE0600887A
RLR : 520-2

ARRÊTÉ DU 13-4-2006

**MEN
DESCO A7**

Liste des établissements labellisés "lycées des métiers"

*Vu D. n° 2005-1394 du 10-11-2005 ; A. du 19-1-2006
et son annexe (B.O. n° 4 du 26-1-2006)*

Article 1 - La liste des établissements labellisés "lycées des métiers" figurant en annexe de l'arrêté du 19 janvier 2006 susvisé est **modifiée** comme suit :

Académie d'Amiens

Compléter les intitulés des établissements suivants comme tel :

- Lycée professionnel de l'ameublement - Saint-Quentin ;
- Lycée et lycée professionnel Marie Curie - Nogent-sur-Oise ;
- Lycée et lycée professionnel Édouard Gand - Amiens ;
- Lycée et lycée professionnel privés La Providence - Amiens ;
- Lycée et lycée professionnel privés Saint-Rémi - Amiens ;
- Lycée et lycée professionnel privés Sainte-Sophie - Bohain-en-Vermandois ;
- Lycée et lycée professionnel privés Saint-Joseph La Madeleine - Château-Thierry ;
- Lycée et lycée professionnel Condorcet - Saint-Quentin ;
- Lycée et lycée professionnel Léonard de Vinci - Soissons.

Académie de Bordeaux

Ajouter : "Lycée professionnel Robert-Wléric - Mont-de-Marsan - lycée des métiers tertiaires et services."

Académie de Toulouse

Compléter les intitulés des établissements suivants comme tel :

- Lycée polyvalent et section d'enseignement professionnel hôtellerie et tourisme - Toulouse ;
- Lycée professionnel et lycée d'enseignement général et technologique Paul Mathou - Gourdan Polignan ;
- Lycée professionnel et section d'enseignement général et technologique Charles de Gaulle - Muret ;
- Lycée professionnel et lycée technologique Jean Dupuy - Tarbes ;
- Lycée professionnel et lycée d'enseignement général et technologique Le Garros - Auch - lycée des métiers du génie civil, de la production et du laboratoire ;
- Lycée polyvalent et lycée professionnel Gaston Monnerville - Cahors ;
- Lycée polyvalent et lycée professionnel Louis Vicat - Souillac ;
- Lycée professionnel privé Saint-Pierre - Tarbes ;
- Lycée professionnel privé Louis Querbes - Rodez - lycée des métiers des secteurs tertiaires, paramédicaux et sociaux.

Article 2 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 avril 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Roland DEBBASCH

**BREVET
DE TECHNICIEN**

NOR : MENE0600619A
RLR : 544-2b

ARRÊTÉ DU 27-3-2006
JO DU 8-4-2006

MEN
DESCO A3

Cessation de la préparation et de la délivrance du brevet de technicien dans la spécialité "industries et commerce du bois"

Vu code de l'éducation, not. art. L. 311-2, L. 355-1, L. 335-7, L. 335-8 et L. 336-2 - ; D. n° 64-42 du 14-1-1964 mod. ; D. n° 76-1304 du 28-12-1976 mod. not. par D. n° 92-57 du 17-1-1992 ; avis de la CPC du secteur du bois et dérivés du 23-11-2005 ; avis du CSE du 19-1-2006

Article 1 - Il est mis fin à la préparation et à la délivrance du brevet de technicien dans la spécialité "industries et commerce du bois", conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2 - La dernière option de la spécialité "industries et commerce du bois" sanctionnée par le brevet de technicien, l'option A : "exploitation, débit, négoce", cesse d'être préparée :

- en classe de première, à l'issue de l'année scolaire 2005-2006 ;
- en classe de terminale, à l'issue de l'année scolaire 2006-2007.

Article 3 - La dernière session normale de l'examen en vue de la délivrance du brevet de technicien, spécialité "industries et commerce du bois, option A : exploitation, débit, négoce", se tiendra en 2007.

S'il y a lieu, des dispositions seront prises à l'intention des candidats scolaires ajournés à la

dernière session normale de l'examen pour leur assurer en 2007-2008, selon des modalités fixées par le recteur de l'académie concernée, une ultime préparation en vue de postuler à nouveau à ce diplôme.

En 2008, s'il y a lieu, une session de rattrapage sera organisée à l'intention des candidats ajournés à l'issue des sessions antérieures de l'examen pour la délivrance du brevet de technicien, spécialité "industries et commerce du bois, option A : exploitation, débit, négoce".

Article 4 - Au fur et à mesure de l'entrée en application des dispositions fixées aux articles 2 et 3 ci-dessus, le présent arrêté abroge :

- l'arrêté du 19 juillet 1983 modifié portant aménagement des horaires et enseignements des classes de première et de terminale des lycées préparant au brevet de technicien "industries et commerce du bois" ;

- l'arrêté du 19 juillet 1983 modifié portant règlement d'examen pour l'obtention du brevet de technicien "industries et commerce du bois".

Article 5 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 27 mars 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Roland DEBBASCH

P ERSONNELS

EXAMEN

 NOR : MENE0600831A
 RLR : 721-1b

 ARRÊTÉ DU 20-3-2006
 JO DU 28-3-2006

 MEN
 DESCO A10

Obtention du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée - session 2007

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 mars 2006 :

1 - Une session d'examen en vue de l'obtention du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée s'ouvrira le 18 juin 2007.

2 - Les épreuves se dérouleront au SIEC, 7, rue Ernest Renan, 94114 Arcueil cedex.

3 - Le registre d'inscription est ouvert du 1er septembre au 16 octobre 2006 inclus.

Les demandes d'inscription à l'examen, établies sur les dossiers de candidature prévus à cet effet, seront reçues à l'inspection académique

(enseignants du premier degré), au rectorat (enseignants du second degré, personnel de direction) et au vice-rectorat.

Les dossiers d'inscription à l'examen doivent être demandés au SIEC, bureau DEC 2 (DDEAS), 7, rue Ernest Renan, 94114 Arcueil cedex

Une enveloppe de format 23 x 32, affranchie pour un poids de 100 grammes, libellée aux nom et adresse du candidat doit être jointe à la demande.

4 - Les mémoires devront parvenir **pour le 18 mai 2007** au SIEC, bureau DEC 2 (DDEAS), 7, rue Ernest Renan, 94114 Arcueil cedex.

L'épreuve écrite de législation, administration, gestion aura lieu le 18 juin 2007, de 9 heures à 13 heures.

Les épreuves orales se dérouleront à partir du 19 juin 2007.

EXAMEN

 NOR : MENE0600832N
 RLR : 721-1b

 NOTE DE SERVICE N°2006-066
 DU 20-3-2006

 MEN
 DESCO A10

Diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) - session 2007

*Réf. : A du 19-2-1988 mod. ; A du 20-3-2006
 Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;
 aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs
 d'académie, directrices et directrices des services
 départementaux de l'éducation nationale*

■ Une session d'examen pour l'obtention du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) sera organisée en 2007.

Le registre d'inscription sera ouvert au service

des examens et concours de l'inspection académique dont relève le candidat (enseignants du premier degré), du rectorat (enseignants du second degré, personnel de direction) et du vice-rectorat, **du 1er septembre au 16 octobre 2006 inclus**.

Après vérification des conditions exigées des candidats par les services gestionnaires notamment la durée des services dans l' AIS (cf. les articles 1B et 2 de l'arrêté du 19 février 1988) et agrément de la candidature, je vous serais obligé de transmettre, **pour le 10 novembre 2006**, délai de rigueur, les dossiers d'inscription des candidats de votre département à l'adresse suivante : SIEC, bureau DEC 2 (DDEAS), 7, rue Ernest Renan, 94114 Arcueil cedex.

Je vous rappelle que les candidats actuellement en stage n'ont pas à produire de dossiers, ceux-ci ayant été vus lors de leur admission en stage. Enfin, vous voudrez bien diffuser l'information aux personnels susceptibles d'être intéressés par cet examen et indiquer à ceux qui souhaitent présenter leur candidature que les imprimés à utiliser pour les formalités d'inscription doivent être demandés* au SIEC, bureau DEC 2 (DDEAS) à l'adresse précitée.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Roland DEBBASCH

** Une enveloppe de format 23 x 32, affranchie pour un poids de 100 grammes et comportant le nom et l'adresse du candidat, doit être jointe en vue de l'envoi en retour des formulaires.*

MOUVEMENT

NOR : MEND0601063N
RLR : 628-0

NOTE DE SERVICE N°2006-067
DU 13-4-2006

MEN
DE A2

Mouvement des directeurs de CRDP - année 2006

■ La direction de l'encadrement organise en 2006 un mouvement des directeurs de CRDP. Ce mouvement a pour double objectif de favoriser la mobilité des directeurs de CRDP et de permettre l'accès aux personnels remplissant les conditions d'accès de s'orienter vers ces fonctions.

L'organisation de ce mouvement permet de donner aux personnels une visibilité large sur les possibilités de mobilité, de susciter un plus grand nombre de candidatures et donc de favoriser la correspondance entre les compétences acquises par les personnels avec les compétences requises. Les postes déclarés vacants sont affichés dans une liste unique (voir fiche d'inscription en annexe).

Les missions principales du directeur du CRDP sont de conduire la politique générale de l'établissement, de préparer et exécuter les délibérations de son conseil d'administration présidé par le recteur d'académie et d'assurer le fonctionnement de ses différents services. Le directeur est l'ordonnateur, en dépenses et en recettes, du budget de l'établissement. Il organise, anime et conduit les activités de documentation, d'édition et d'ingénierie éducative, dans le cadre des orientations générales du centre national de documentation pédagogique (CNDP) et du programme de travail académique, particulièrement dans les domaines des TICE et des arts et de la culture. Il développe la distribution des produits et services réalisés par le CRDP et par

le réseau SCÉRÉN. Il anime également le réseau de vente académique pour acquérir les ressources propres indispensables au bon fonctionnement du centre.

Le directeur est nommé et détaché dans l'emploi pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. La grille indiciaire de l'emploi de directeur de CRDP se déroule de l'indice brut 701 à la hors échelle B.

Les dates de mise en œuvre de ce mouvement ont été définies en fonction du calendrier scolaire, afin de garantir la bonne marche des services et de faciliter l'organisation matérielle personnelle des candidats à la mobilité.

Les fiches de poste détaillées ainsi que des informations sur le statut d'emploi sont disponibles sur le site du ministère à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "concours, recrutement, carrière - personnels d'encadrement - emplois fonctionnels".

Les postes de directeur de CRDP qui pourraient se libérer ultérieurement dans le cadre de ce mouvement seront exclusivement publiés sur ce site.

1 - Conditions de candidature

Peuvent se porter candidats, les personnels remplissant les conditions statutaires pour être nommés directeurs de centres régionaux de documentation pédagogique sont les fonctionnaires appartenant à un corps dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 1015. Il s'agit notamment des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA IPR), des inspecteurs de l'éducation

nationale (IEN), des personnels de direction, des professeurs agrégés ou des maîtres de conférence. Les corps cités sont les corps d'appartenance des directeurs de CRDP actuellement en fonction.

De plus, il est précisé que dans l'intérêt du service, une stabilité de trois ans dans le poste actuel est demandée.

Les directeurs de CRDP prochainement concernés par l'obligation statutaire de mobilité et souhaitant continuer à exercer ces fonctions sont invités à s'inscrire dans le cadre de ce mouvement.

Cette invitation concerne bien entendu ceux qui doivent changer de poste en 2006.

Il est également suggéré aux directeurs de CRDP dont le dernier détachement dans le même emploi fonctionnel prendra fin en 2007 ou en 2008 d'anticiper la recherche d'un nouveau poste afin de pouvoir saisir dès cette année des opportunités qui se présentent et de bénéficier d'un plus grand nombre de possibilités d'affectation.

2 - Participation au mouvement

La participation au mouvement implique la candidature à un ou plusieurs postes publiés dans le cadre du mouvement. Il est également prévu l'expression de préférences en termes de mobilité.

2.1 Acte de candidature à un poste

Pour chaque emploi postulé, les personnels qui font acte de candidature à des postes publiés dans la liste ci-jointe et/ou des postes publiés ultérieurement sur le site internet doivent transmettre **le plus tôt possible** un curriculum vitae, une lettre de motivation et une fiche d'inscription (voir annexe) par mél. à la direction de l'encadrement à l'adresse de-a2rectia@education.gouv.fr

Le CV et la lettre de motivation doivent aussi être communiqués par courrier :

- au recteur de l'académie correspondant au CRDP demandé ;

- au directeur général du centre national de documentation pédagogique, SCÉRÉN-CNDP, av. du Futuroscope, téléport 1, 86960 Futuroscope cedex.

Un dossier complet comprenant un curriculum

vitae et une lettre de motivation, un avis hiérarchique détaillé au sujet de la candidature sera communiqué ultérieurement par la voie hiérarchique à la direction de l'encadrement adresse : MENESR, DEA2, 142, rue du Bac, 75007 Paris.

La même procédure devra être appliquée pour les postes qui seront publiés ultérieurement sur le site internet.

2.2 Expression des préférences en termes de mobilité

Les informations portées dans la fiche d'inscription (partie 2) permettent à la direction de l'encadrement d'actualiser ses données sur les compétences et les souhaits de mobilité des personnels et de pouvoir les informer, le cas échéant, lorsqu'un poste correspondant à leurs souhaits et à leur profil se libère.

C'est pourquoi, les personnels qui envisagent une mobilité sur un emploi fonctionnel de directeur de CRDP doivent retourner par courrier électronique la fiche d'inscription accompagnée d'un curriculum vitae à la direction de l'encadrement, même s'ils ne postulent aucun des postes publiés et souhaitent simplement exprimer des préférences en terme de mobilité.

3 - Nominations

Le directeur général du Centre national de documentation pédagogique et le recteur de l'académie concernée pourront proposer un entretien aux candidats présélectionnés sur dossier. Le directeur du CRDP sera nommé pour trois ans par le ministre chargé de l'éducation, parmi les personnes remplissant les conditions fixées par le décret du 2 octobre 1992 susvisé et figurant sur une liste de trois noms proposée par le directeur général du CNDP, après avis du recteur d'académie.

Compte tenu du calendrier scolaire et universitaire, les mutations seront effectuées, sauf contraintes particulières, entre le 1er septembre et le 1er octobre 2006.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur de l'encadrement

Paul DESNEUF

Annexe**MOUVEMENT DES DIRECTEURS DE CRDP - ANNÉE 2006****FICHE D'INSCRIPTION**

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Emploi occupé :
Corps d'origine :
Adresse personnelle :

Tél. (fixe) :
Tél. (portable) :
Mél. :
depuis le :

1 - Candidature sur un ou plusieurs postes signalés vacants :

Cocher les postes souhaités

	Académie
<input type="checkbox"/>	Besançon
<input type="checkbox"/>	Dijon
<input type="checkbox"/>	Guyane

	Académie
<input type="checkbox"/>	La Réunion
<input type="checkbox"/>	Lyon
<input type="checkbox"/>	Nantes

	Académie
<input type="checkbox"/>	Nouvelle-Calédonie
<input type="checkbox"/>	Poitiers
<input type="checkbox"/>	Reims

2 - Autres préférences en termes de mobilité (facultatif) :

3 vœux maximum à numéroter de 1 à 3 par ordre de priorité

	Académie
<input type="checkbox"/>	Aix-Marseille
<input type="checkbox"/>	Amiens
<input type="checkbox"/>	Bordeaux
<input type="checkbox"/>	Caen
<input type="checkbox"/>	Clermont-Ferrand
<input type="checkbox"/>	Corse
<input type="checkbox"/>	Créteil
<input type="checkbox"/>	Grenoble
<input type="checkbox"/>	Guadeloupe

	Académie
<input type="checkbox"/>	Lille
<input type="checkbox"/>	Limoges
<input type="checkbox"/>	Martinique
<input type="checkbox"/>	Montpellier
<input type="checkbox"/>	Nancy-Metz
<input type="checkbox"/>	Nice
<input type="checkbox"/>	Orléans-Tours

	Académie
<input type="checkbox"/>	Paris
<input type="checkbox"/>	Rennes
<input type="checkbox"/>	Rouen
<input type="checkbox"/>	Strasbourg
<input type="checkbox"/>	Toulouse
<input type="checkbox"/>	Versailles
<input type="checkbox"/>	Toute académie

OBSERVATIONS/PRÉCISIONS au sujet des vœux de mobilité :

Date, signature :

Une fois complétée, cette d'inscription sera à retourner par courrier électronique à la direction de l'encadrement à l'adresse suivante : de-a2rectia@education.gouv.fr en mentionnant dans le titre "mouvement CRDP".

**EXAMEN
PROFESSIONNEL**NOR : MENA0600976A
RLR : 716-0aARRÊTÉ DU 31-3-2006
JO DU 6-4-2006MEN
DPMA B7**Accès au grade d'ingénieur
de recherche hors classe -
année 2006**

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 31 mars 2006, est autorisée au titre de l'année 2006 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe.

Le nombre des emplois offerts à cet examen professionnel est fixé à 32. Une procédure de préinscription par internet est à la disposition des candidats à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/personnel/itrf>

Lors de la préinscription, chaque candidat a la possibilité soit d'imprimer son dossier de candidature en ligne, soit de demander à le recevoir par courrier. Les candidats demandant un envoi par courrier devront donc veiller à procéder à leur préinscription suffisamment tôt pour tenir

compte des délais de réception et de réexpédition de leur dossier.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la préinscription par internet ne vaut pas inscription définitive : les candidats devront compléter et renvoyer le dossier de candidature (obtenu via internet ou par courrier) au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, DPMA B7, bureau des concours, IGR hors classe, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

Les préinscriptions seront ouvertes à partir du mercredi 26 avril 2006.

La date limite de préinscription, de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au **mardi 16 mai 2006**. La clôture des inscriptions, c'est-à-dire la date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers (le cachet de la poste faisant foi), est fixée au **lundi 22 mai 2006**. L'audition des candidats se déroulera à partir du 2 octobre 2006, à Paris.

**EXAMEN
PROFESSIONNEL**NOR : MENA0600977A
RLR : 716-0aARRÊTÉ DU 31-3-2006
JO DU 6-4-2006MEN
DPMA B7**Accès au grade de technicien
de recherche et de formation
de classe exceptionnelle -
année 2006**

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 31 mars 2006, est autorisée au titre de l'année 2006 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'accès au grade de technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle. Le nombre des emplois offerts à cet examen professionnel est fixé à 90.

Une procédure de préinscription par internet est à la disposition des candidats à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/personnel/itrf>

Lors de la préinscription, chaque candidat a la possibilité soit d'imprimer son dossier de candidature en ligne, soit de demander à le recevoir par courrier. Les candidats demandant

un envoi par courrier devront donc veiller à procéder à leur préinscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais de réception et de réexpédition de leur dossier. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la préinscription ne vaut pas inscription définitive : les candidats devront compléter et renvoyer le dossier de candidature (obtenu via internet ou par courrier) au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, DPMA B7, bureau des concours, TECH CE, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

Les préinscriptions seront ouvertes à partir du mercredi 26 avril 2006.

La date limite de préinscription, de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au **mardi 16 mai 2006**. La clôture des inscriptions, c'est-à-dire la date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers (le cachet de la poste faisant foi), est fixée au **lundi 22 mai 2006**. Les épreuves se dérouleront à partir du 7 novembre 2006, à Paris.

MOUVEMENT DU PERSONNEL

ADMISSION À LA RETRAITE

NOR : MENI0601008A

ARRÊTÉ DU 31-3-2006
JO DU 8-4-2006

MEN
IG

GAENR

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 31 mars 2006, M. Georges

Morin, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1ère classe, est admis, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 20 mars 2007.

NOMINATIONS

NOR : MENS0600921A

ARRÊTÉ DU 27-3-2006
JO DU 5-4-2006

MEN
DES A13

Candidats admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'État - session 2005

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 27 mars 2006, sont déclarés admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'État (session 2005) par ordre alphabétique :

- Alexandre Luc, bâtiment.
- Allemand Didier, informatique.
- Assini Christian, bâtiment.
- Balfet Didier, électronique.
- Barbé Gilles, informatique.
- Barnier Alain, hygiène et sécurité.
- Baudhuin Alain, gestion de production.
- Benazet Patrick, informatique.
- Bergame Catherine, épouse Dubœuf, informatique.
- Betge Patrice, électrotechnique.
- Bigot Alain, logistique.
- Billard Sébastien, informatique.
- Bonetti Jean-Christophe, biologie appliquée.
- Bonneville Pascal, informatique.

- Bonnifet Fabrice, qualité.
- Borel Olivier, biologie appliquée.
- Borzillo Anne, informatique.
- Boulila Abdallah, informatique.
- Bourdon François, énergétique.
- Brun Patrick, automatique.
- Cathelineau Thierry, télécommunications et réseaux.
- Chardey Christophe, informatique.
- Chevallier Alain, hygiène et sécurité.
- Chopart Stéphane, informatique.
- Cipriani Vincent, énergétique.
- Coadou Thierry, informatique.
- Coquelet Jack-Olivier, informatique.
- Daian Jean-Bernard, télécommunications et réseaux.
- Daumur Bernard, télécommunications et réseaux.
- David Hugues, agriculture.
- De La Torre Marc, bâtiment et travaux publics.
- Dornon Élodie, épouse Cortes, énergétique.
- Ducassé Olivier, informatique.
- Dugué Laurent, informatique.

- Dulormne Mylène, informatique.
- Enjalbert Pierre, agriculture.
- Eouzan Estelle, épouse Castel, qualité.
- Espanet Mattias, biologie appliquée.
- Ferron Didier, génie industriel.
- Flis Pierre-Olivier, bâtiment et travaux publics.
- Fontaine Thomas, informatique.
- Gaboriaud Stéphane, informatique.
- Georges Bernard, informatique.
- Gersen Frantz, mécanique.
- Graciet Jean-Christophe, chimie.
- Grandgeorge Philippe, télécommunications et réseaux.
- Guérin Laurent, informatique.
- Guillon Didier, chimie.
- Hombert Maurice, travaux publics.
- Hostein Jérôme, automatique.
- Hurel Alban, qualité.
- Jeancel Denis, électrotechnique.
- Kaczor Christian, bâtiment.
- Khan Shoab-Ahmad, informatique.
- Kotté Pascal, télécommunications et réseaux.
- Larroque Denis, informatique.
- Latinier Hervé, agriculture.
- Laumann François, hygiène et sécurité.
- Laveuve Christophe, électrotechnique.
- Le Bihan Erwan, gestion de production.
- Le Cornec Jean-François, hygiène et sécurité.
- Legallais Odile, épouse Belhade, agroalimentaire.
- Lelongt Jean-Pierre, informatique.
- Leprieult Alexandre, informatique industrielle.
- Lesage Daniel, qualité.
- Lorillon Gilles, informatique.
- Luzzato Michel, matériaux.
- Macanjo José, gestion de production.
- Maïzi Joël, informatique.
- Maleron Daniel, bâtiment et travaux publics.
- Martineau Philippe, qualité.
- Miossec Bertrand, génie industriel.
- Morales Gilles, matériaux.
- Napoléone Martine, agriculture.
- Navarro Éric, agriculture.
- Neuville Philippe, informatique.
- Nicoletos Éric, automatique.
- Paquet Érick, bâtiment.
- Partier Anne, biologie appliquée.
- Paul Damien, informatique.
- Perrot Didier, génie industriel.
- Pozzobon Arnaud, électronique.
- Prat Laurent, télécommunications et réseaux.
- Puyfages Jean-Claude, informatique.
- Quillet Hervé, énergétique.
- Rahmani Abdelaziz, bâtiment et travaux publics.
- Ray Nicolas, informatique.
- Ritzenthaler Marc, informatique.
- Roger Jacques, qualité.
- Rognard Michel, électronique.
- Rouchet David, informatique.
- Sallaberry Jean-Marc, qualité.
- Saulnier Marc, maintenance.
- Savage Simon, informatique.
- Scharff Patrice, bâtiment et travaux publics.
- Soullier Bernard, mécanique.
- Spinner Christophe, agroalimentaire.
- Tomas Marie-José, épouse Gonzalez, chimie.
- Trichaud Gilles, agroalimentaire.
- Ungria Patrick, informatique.
- Valentin Emmanuel, informatique.
- Vautier Hervé, informatique.
- Vaz de Matos José, hygiène et sécurité.
- Vazeille Philippe, électronique.
- Verbèke Christian, bâtiment.
- Vicq Lionel, gestion de production.
- Villareal Marie-Antoinette, hygiène et sécurité.
- Welmant Alain, énergétique.
- Wetzel Éric, qualité.
- Zegar Fabrice, agroalimentaire.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCES DE POSTES

NOR : MENY0601052V

AVIS DU 10-4-2006

MEN
CIEP

P postes au CIEP

■ Le Centre international d'études pédagogiques, établissement public à caractère administratif, sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est susceptible de procéder à 5 recrutements.

Ceux-ci sont ouverts à des enseignants (professeurs agrégés, certifiés, de lycée professionnel ou des écoles).

Tous les candidats devront :

- avoir le sens des relations et une aptitude au travail en équipe et en réseau ;
- avoir une bonne maîtrise des outils bureautiques et des technologies de l'information et de la communication ;
- être disponibles pour effectuer des missions d'expertise ou de formation à l'étranger ;
- avoir la maîtrise d'au moins une langue étrangère avec une mention particulière pour l'anglais et l'espagnol.

Ces postes sont à pourvoir par voie de détachement à compter du 1er septembre 2006.

Les candidatures sont à adresser **dans un délai de trois semaines** à compter de la présente publication au directeur du CIEP, 1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres cedex, selon les modalités définies sur le site du CIEP : [http://www.ciep.fr - rubrique "Le CIEP recrute"](http://www.ciep.fr - rubrique).

Département des langues. Pôle langues étrangères

Poste n° 1 : responsable du programme d'échange d'assistants de langue et des stages linguistiques à l'étranger

Le titulaire de ce poste est appelé à coordonner

le programme d'échange d'assistants de langue vivante qui concerne treize langues, plus de quarante pays et 8 500 assistants français et étrangers et dont le CIEP assure la coordination nationale ainsi que les stages linguistiques à l'étranger pour les enseignants des premier et second degrés.

Gérés en relation étroite avec l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale et, pour l'échange d'assistants, également avec celle du ministère des affaires étrangères, ces deux programmes exigent un sens aigu de l'organisation et de la négociation, des aptitudes solides en matière de gestion administrative et la capacité d'animer une équipe, constituée de six personnes. Il sera en outre demandé au titulaire de ce poste de poursuivre la mise en œuvre de la "démarche qualité".

Le candidat devra avoir un sens aigu de la négociation et de l'organisation. Une connaissance du système éducatif français, notamment de l'organisation de l'enseignement des langues en France, est également requise. La maîtrise de l'outil informatique (bureautique) et celle de l'anglais sont indispensables. La maîtrise d'autres langues de grande diffusion serait appréciée.

Département des langues. Pôle langue française

Poste n° 2 : chargé de programmes

Le titulaire de ce poste est appelé à coordonner le dossier "français langue d'enseignement".

À ce titre, il participera à la conception de programmes de formation de formateurs et d'enseignants. Il aura en charge l'organisation administrative de stages (réponse à des appels

d'offre, élaboration du programme, identification des intervenants, coordination du stage, évaluation, élaboration du bilan). Il sera appelé à animer des modules de formation et à produire des ressources pour la formation d'enseignants. Il participera, d'autre part, à des missions d'évaluation, d'audit ou d'encadrement de stages.

Le candidat devra avoir une expérience de l'international, en particulier dans des pays proposant un enseignement en français hors de France, et une bonne connaissance du système éducatif français. Il devra avoir une expérience d'encadrement de formateurs de formateurs ou d'enseignants, une expérience dans la recherche et le montage de partenariats et une bonne connaissance de la problématique et des outils disponibles pour répondre aux commandes de formation et d'audits de projets dans le domaine du français langue d'enseignement.

Poste n° 3 : chargé de programmes

Le titulaire de ce poste est appelé à coordonner le dossier "français langue de communication professionnelle".

À ce titre, il participera à la conception de programmes de formation de formateurs et d'enseignants. Il aura en charge l'organisation administrative de stages (réponse à des appels d'offre, élaboration du programme, identification des intervenants, coordination du stage, évaluation, élaboration du bilan). Il sera appelé à animer des modules de formation et à produire des ressources pour la formation d'enseignants. Il participera, d'autre part, à des missions d'évaluation, d'audit ou d'encadrement de stages.

Le candidat devra avoir une expérience de l'international et une excellente connaissance de l'ingénierie de la formation. Il devra avoir une expérience d'encadrement de formateurs de formateurs ou d'enseignants, une expérience dans la recherche et le montage de partenariats et une bonne connaissance de la problématique et des outils disponibles pour répondre aux commandes de formation et d'audits de projets dans le domaine du français langue de communication professionnelle. Une connaissance de

l'entreprise et des organisations multilatérales serait appréciée.

Département des langues. Pôle évaluation et certifications

Poste n° 4 : chargé de programmes

Le titulaire de ce poste sera chargé, au sein d'une équipe, du suivi pédagogique et administratif des diplômes nationaux de français langue étrangère, DELF et DALF, dont la gestion pour l'étranger est assurée par le CIEP. Il assurera en co-responsabilité le suivi du dossier du DELF destiné à des publics scolaires en France et à l'étranger et sera responsable de l'animation et de la gestion d'une équipe de concepteurs. Il participera aux commissions de relecture des épreuves d'examens, à la conception de matériel pédagogique d'accompagnement et à des stages de formation de formateurs.

Spécialisé en français langue étrangère et dans le domaine de l'évaluation et de la certification en langue, bon connaisseur du Cadre européen commun de référence pour les langues, le candidat devra avoir une expérience avérée de la gestion du DELF et du DALF à l'étranger. Une expérience de l'enseignement du français langue étrangère aux adolescents serait appréciée.

Poste n° 5 : chargé de programmes

Le titulaire de ce poste sera chargé, au sein d'une équipe, de participer au processus d'élaboration du Test de connaissance du français (TCF) : gestion des pré-tests et des centres de pré-tests, formation des rédacteurs, participation aux commissions d'évaluation des items, gestion des épreuves facultatives.

En outre, il sera appelé à participer au suivi et à la gestion du processus de gestion et de développement du TCF et au système de management de la qualité du TCF (norme ISO 9001, version 2000).

Spécialisé dans le domaine du français langue étrangère et dans le domaine de l'évaluation et de la certification en langue, bon connaisseur du Cadre européen commun de référence pour les langues, le candidat devra avoir une expérience avérée de l'évaluation en français langue étrangère.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENS0601072V

AVIS DU 13-4-2006

MEN
DES A9

Responsable du programme d'échanges international à l'École Polytechnique

■ Responsable du programme d'échanges international, direction des relations extérieures/pôle Recrutement international à l'École Polytechnique.

Descriptif du poste

La direction des relations extérieures est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'École polytechnique à l'international et auprès des entreprises. Elle a pour mission de poursuivre et de renforcer le développement à l'international de l'École polytechnique, à travers l'établissement d'accords de collaboration et d'échanges avec des institutions étrangères, la formation à l'international des élèves polytechniciens ainsi que le recrutement d'élèves étrangers, en séjour de formation diplômant ou non-diplômant, pour les différents cursus de l'École. Le pôle Recrutement international a la responsabilité de ce dernier point.

Missions du poste

- Assurer la responsabilité du programme d'échanges non-diplômants, dit "programme d'échanges international" (PEI) :
 - . organisation de la promotion du programme ;
 - . contacts avec les candidats étrangers ;
 - . contact avec les établissements partenaires ;
 - . gestion de l'évaluation des candidatures en lien avec la direction de l'enseignement ;
 - . organisation du jury de sélection ;
- accueil et suivi des étudiants étrangers participants ;
 - . gestion des bourses associées au programme ;
 - . ou tout autre tâche liée au bon fonctionnement du programme.
- Assurer l'administration et le suivi du contrat

SOCRATES/ERASMUS de l'établissement ;
- Gérer les bourses d'études internationales PEI, master, doctorat et post-doctorats proposées par l'École Polytechnique et sous la responsabilité DRE :

- . promotion en lien avec l'École doctorale et la direction de la recherche ;
- . organisation de la sélection des candidats ;
- . suivi de la convention avec l'organisme gestionnaire EGIDE.
- Secondier et assister le responsable du pôle Recrutement international notamment pour la gestion et l'organisation du concours voie 2 étranger.

Par ailleurs, le titulaire du poste contribuera à la promotion de l'École à l'international à travers notamment la participation à des salons, forums de recrutement, missions...

Profil

- Niveau bac + 4 ; une expérience réussie au sein d'une direction des études ou d'une direction internationale d'un établissement d'enseignement supérieur sera appréciée.
- Anglais lu, écrit, parlé d'un très bon niveau.
- Très bonnes qualités d'organisation. Autonomie et sens des responsabilités.
- Qualités relationnelles.

Lieu de travail

Palaiseau.

Quelques déplacements nationaux et internationaux.

Contacts :

Les candidatures sont à adresser en mentionnant l'intitulé du poste au service des ressources humaines de l'École polytechnique ou par mél. à helene.guilbaud@polytechnique.fr : service des ressources humaines, École Polytechnique, route de Saclay, 91128 Palaiseau cedex.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA0601091V

AVIS DU 13-4-2006

MEN
DPMA B4

AASU au LPO Grand Bourg de Marie-Galante (académie de la Guadeloupe)

■ Additif au mouvement des attachés d'administration scolaire et universitaire - rentrée 2006. Dans le cadre du mouvement interacadémique, l'additif suivant est porté à la connaissance des agents appartenant au corps des AASU :

Académie de la Guadeloupe

Poste précis : 1 : LPO Grand Bourg de Marie-Galante.

LPO siège de l'agence comptable et trois collèges rattachés.

Points pondérés : 658.

Volume financier : lycée : 595 120.18 euros -
collèges : 526 210.61 euros.

Poste logé F4.

NBI : 30 points.

Encadrement : 9 agents.

Possibilité d'accueil : 1.

Les modalités de mutation sur ces postes sont identiques à celles précisées dans la note de service n° 2005 191 du 18 novembre 2005 publiée au B.O. du 1er décembre 2005, relative au mouvement interacadémique des AASU - rentrée 2006.

Les candidats sont invités à retourner, par la voie hiérarchique, au bureau DPMA B4, 110, rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP, dans un **déla**i de quinze jours à compter de la date de publication du présent avis, la demande de mutation, ci-annexée, dûment complétée et accompagnée, le cas échéant, des pièces justificatives mentionnées dans la note de service précitée.

A **nnexe**

MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE DU CORPS DES AASU - ANNÉE 2006

DEMANDE DE MUTATION

Cette demande doit impérativement être retournée par la voie hiérarchique au bureau DPMA B4.

Pour plus de précisions sur les modalités du mouvement interacadémique, reportez-vous à la note de service n° 2005-191 parue au B.O. n° 44 du 1-12-2005.

NOM :

Prénom :

Adresse personnelle :

NUMEN : Date de naissance : Grade : Téléphone professionnel : Domicile : Portable : Fax : Mél. : Position : Affectation actuelle :	Ancienneté poste : Ancienneté corps : Ancienneté fonction publique : Note administrative : AGS : Exerce en ZEP depuis 5 ans au moins : Exerce en PSE depuis 4 ans au moins :
---	--

Motif(s) la demande :

Nombre d'enfants :

Informations à compléter par le candidat en cas de mutation conditionnelle
ou de rapprochement de conjoints

Nom du conjoint :

Profession et employeur du conjoint :

Le conjoint a-t-il effectué une demande de mutation ? Oui () Non ()

Si oui, indiquer les villes demandées par le conjoint :

Préciser le motif en cas de mutation conditionnelle :

RAPPEL : Conformément aux dispositions de la note de service susnommée, tout voeu portant sur un poste non offert au mouvement inter académique sera considéré comme nul.

Liste des vœux	
1	
2	

Engagement à remplir par tous les candidats

Je soussigné(e) m'engage à accepter tout poste de l'académie de la Guadeloupe ou le poste précis correspondant au vœu exprimé sur le présent document et certifié sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur le présent document.

Fait à , le

Signature :

TRÈS IMPORTANT

TOUTE OBTENTION D'UNE POSSIBILITÉ D'ACCUEIL VAUT MUTATION.

Il est rappelé que l'agent qui obtient satisfaction sur une possibilité d'accueil est obligatoirement tenu de participer au mouvement intra-académique de la Guadeloupe afin d'y obtenir une affectation.

Avis du chef d'établissement ou de service	Fait à , le
	Le chef d'établissement ou le chef de service
Avis de l'inspecteur d'académie	Fait à , le
	L'inspecteur d'académie
Avis du recteur	Fait à , le
FAVORABLE <i>(rayer la mention inutile)</i>	Le recteur
DÉFAVORABLE (cet avis doit être motivé)	

PIÈCES A JOINDRE À LA DEMANDE DE MUTATION (se reporter à la note de service)

Attestation des services effectués dans la fonction publique de l'État au 31-8-2006
(pour les militaires de carrière fournir un état signalétique des services)

Enveloppe timbrée portant votre adresse personnelle

Pour le rapprochement des conjoints :

- copie du livret de famille
- certificat concernant la profession du conjoint
- certificat de domicile du conjoint
- une attestation établie par le greffe du tribunal d'instance pour les "pacsés"

Demande de réintégration après disponibilité :

- arrêté de disponibilité
- certificat médical établi par un médecin agréé, attestant de l'aptitude physique de l'agent à exercer ses fonctions

VACANCES
DE POSTES

NOR : MENE0601133V

AVIS DU 14-4-2006

MEN
DESCO A9

Postes vacants à la Cité des sciences et de l'industrie - rentrée 2006

■ Des postes vacants ou susceptibles de l'être seront ouverts à dater du 1er septembre 2006 à la Cité des sciences et de l'industrie (CSI).

La Cité des sciences et de l'industrie, établissement public industriel et commercial élabore des produits, mène des actions, crée des activités dont le rayonnement se veut régional, national et international.

Dans ce cadre, la Cité des sciences et de l'industrie se propose d'associer des enseignants particulièrement motivés par :

- l'animation scientifique et technique, l'aide à la visite dans les différentes expositions, la mise en valeur pédagogique des espaces de la Cité tels que la Cité des enfants (espace 3-5 ans, espace 5-12 ans, exposition temporaire) et Explora pour des publics variés et différents selon les espaces : scolaires, enseignants, formateurs, groupes, individuels, familles, visiteurs en situation de loisirs, etc. ;

- les actions et programmes pédagogiques à destination des futurs enseignants et/ou des enseignants s'inscrivant dans une dynamique d'innovation pédagogique en utilisant les ressources de la CSI (stages pour les enseignants des premier et second degrés etc.) ;

- la production de documents pédagogiques et le lien avec le monde enseignant à l'aide des réseaux numériques ;

- les actions de promotion en direction du public scolaire ;

- le développement d'offres de médiation et d'éducation multimédia.

Sont à ce titre plus particulièrement recherchées : une motivation pour le travail en équipe et sur projet ; une expertise disciplinaire ainsi que l'une des compétences complémentaires suivantes : compétences avérées en informatique, multimédia et en technologies de l'information et de la communication. La réalisation de projets pédagogiques en équipe pluridisciplinaire, la

pratique de projets innovants, ainsi que la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères seront également bienvenues.

Le candidat doit impérativement être fonctionnaire titulaire de l'État.

À la Cité des sciences et de l'industrie, les conditions de travail varient selon les activités. Les postes concernés par la présente annonce relèvent de 2 profils différents :

a) 18 postes en régime planifié : mardi/samedi et certains dimanches (activités en contact direct avec les visiteurs) ;

b) 1 poste en régime horaire de type administratif (HVI) : lundi/vendredi (activités sans contact direct avec les visiteurs).

Tous les personnels bénéficient de 6 semaines de congés payés et de 8 jours de RTT (réduction du temps de travail dans le cadre de l'application de la loi sur les 35 heures).

Les profils suivants sont recherchés :

Pour le département de la Cité des enfants : 7 postes vacants ou susceptibles de l'être en régime planifié

- enseignants de maternelle petite, moyenne et grande section, public 2/5ans ;

- enseignants du premier degré, public 5/12 ans.

Pour ces postes, une formation scientifique et une expérience dans le domaine de l'animation ou en formation d'adultes seront appréciées de même que des expériences pédagogiques en arts plastiques.

Ces enseignants seront chargés des activités d'animation et de médiation scientifiques, de l'accompagnement des publics dans leur visite des espaces de la Cité des enfants, de la conception des produits d'éducation pour les groupes scolaires, enseignants et futurs enseignants, de la conduite ou participation à des stages professionnels à l'intention des enseignants et futurs enseignants.

Pour le département action culturelle : 9 postes vacants ou susceptibles de l'être

8 postes en régime planifié : 8 enseignants de

collège ou de lycée général, technique ou professionnel qui seront intégrés aux différentes équipes du département :

- Équipe des sciences exactes et appliquées
 - enseignant en mathématiques ayant de bonnes connaissances en astronomie, qui aura en charge les activités de médiation scientifique dans le domaine des mathématiques, de la lumière et de l'astronomie éventuellement dans le cadre d'un planétarium ;
 - e- nseignant en sciences physiques ayant de bonnes connaissances en astronomie, qui aura en charge les activités de médiation dans le domaine de la lumière, des sons, de l'énergie et de l'astronomie, éventuellement dans le cadre d'un planétarium ;
 - enseignant en technologie ayant un goût pour la fabrication de supports pédagogiques (maquettes, décors... pour ateliers scolaires, par exemple), qui aura en charge les activités de médiation scientifique dans le domaine de l'image, l'espace et les sons ;
 - enseignant en technologie ayant une sensibilité pour la thématique sciences et arts, qui aura en charge les activités de médiation dans le domaine de l'image, l'espace et les sons.
- Équipe vivant environnement
 - enseignants en sciences de la vie et de la Terre, qui aura en charge les activités de médiation scientifique dans le domaine du vivant, de l'environnement et de la géologie.

1 poste en régime "horaires variables individualisés" (HVI)

- 1 enseignant de collège ou de lycée général, technique ou professionnel, de préférence de discipline scientifique, ayant des compétences dans la gestion de projet, le sens de l'autonomie, de l'organisation et le goût du travail en collectivité. Il aura la charge de coordonner, concevoir et exploiter certaines actions éducatives telles que Cité en alternance, Classes Villette, ainsi que les stages enseignants. Il assurera la diffusion des ressources à destination des différents publics de la Cité.

Pour la Cité des métiers : 1 poste en régime planifié

- enseignant de collège ou de lycée général,

technologique ou professionnel ou conseiller d'orientation psychologue ou documentaliste, ayant une bonne expérience du monde de la formation professionnelle, de l'insertion ou de l'information sur la création d'entreprise, une bonne pratique des centres documentaires multimédia, un fort intérêt pour les dispositifs d'information en ligne, une bonne connaissance des dispositifs transnationaux et une bonne pratique des négociations partenariales.

Cet enseignant contribuera à l'animation du fonctionnement quotidien de la Cité des métiers et aura en charge les relations avec les partenaires qui assurent les fonctions de conseil au public (ANPE, CIO, CNED, CNAM, Boutique de gestion, DAVA...). Dans ce cadre, cet enseignant assurera une fonction d'interface avec des responsables désignés dans les institutions partenaires ; à ce titre, il participera à la gestion des ressources documentaires et à l'organisation d'événements (journées d'information, ateliers, forums). Il travaillera au sein d'une petite équipe dans laquelle chacun assure à tour de rôle des fonctions d'accueil et de relations avec le public. L'espace Cité des métiers étant ouvert le samedi, un samedi sur six sera travaillé en moyenne dans l'année.

Pour le Carrefour numérique/la Cyberbase : 2 postes en régime planifié

- 2 enseignants spécialisés dans le multimédia. Ces enseignants devront avoir une bonne pratique et connaissance des TICE, notamment dans les domaines éducatifs, une capacité à la conception et à la conduite de projets éducatifs, une forte sensibilité aux problématiques du e-learning, le goût pour l'innovation pédagogique. Ils développeront et animeront des activités adaptées aux publics scolaires dans la classe numérique, participeront également à des activités numériques destinées à différents publics et réseaux.

Ces enseignants participeront à la conception, à l'animation des sessions de formation des animateurs des autres Espaces publics numériques au Carrefour numérique ou en région sous la coordination du coordinateur des formations.

Constitution du dossier de candidature

Il doit comprendre pour tous ces postes :

- une lettre de candidature exposant les motivations pour une ou deux des activités décrites ci-dessus et confirmant que le demandeur a connaissance des conditions de travail mentionnées ci-dessus et les accepte ;
- un curriculum vitae détaillé faisant apparaître clairement les expériences professionnelles et para professionnelles pouvant éclairer la commission de première sélection des candidatures, les deux derniers rapports et notes d'inspection. Ce curriculum doit donner la dernière situation exacte du postulant (grade, discipline, établissement d'exercice, académie et/ou département de rattachement).

Calendrier

Le dossier constitué doit être adressé directement **avant le 15 mai 2006** (le cachet de la poste faisant foi), à la Cité des sciences et de l'industrie à l'attention de M. Pascal Boyer Chammard, directeur des ressources humaines, 30, avenue Corentin Cariou, 75930 Paris cedex 19.

Un double du dossier sera adressé à l'attention de M. Jean-Marie Sani, directeur des publics et des activités commerciales.

Le double de la lettre de candidature doit être

remis au chef d'établissement qui y mettra son avis et le transmettra par voie hiérarchique aux autorités académiques qui le feront parvenir **avant le 20 mai 2006**, au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, DESCO A9, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07.

Les candidats présélectionnés seront conviés à une présentation générale des postes au cours de la journée du vendredi 2 juin 2006, suivie de rencontres avec les responsables des services qui recrutent. Ceux qui maintiendront leur candidature seront convoqués à la Cité des sciences et de l'industrie pour un entretien avec les membres de la commission mixte éducation nationale/CSI, le vendredi 9 juin 2006.

Pour toute information complémentaire :

- <http://www.cite-sciences.fr>

- à la Cité des sciences et de l'industrie.

Contact à la CSI :

- Mme Chantal Aubert, direction des publics et des activités commerciales, au 01 40 05 74 22 ;

- Mme Nathalie Petitnicolas, direction des ressources humaines, au 01 40 05 80 12.